Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 9 (1864)

Heft: 16

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

Nº 16.

Lausanne, 20 Août 1864.

IXe Année

SOMMAIRE. — Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée. — Guerre d'Amérique. — Guerre du Danemark — Campagne de Crimée. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT (au nº 15). — Un discours du général Mc Clellan. — Actes officiels.

DU NOUVEAU CRÉDIT POUR L'ARTILLERIE RAYÉE.

Les délibérations du Conseil national sur le crédit de 80 mille francs pour essais ultérieurs de pièces rayées de position, ont offert un intérêt qui nous engage à en donner une analyse, comme suite aux divers articles sur cette matière que la Revue militaire a publiés cette année.

C'est dans la séance du 11 juillet que le crédit a été mis à l'ordre du jour. MM. Stehlin et Delarageaz, colonels d'artillerie, ont ouvert le débat en présentant les rapports allemand et français, la commission étant unanime pour conseiller l'adoption.

MM. les rapporteurs s'appuient d'abord essentiellement pour cela, sur la nécessité de rester à la hauteur des autres armées et d'être prêts à tout moment pour la défense du sol helvétique; il ne faut rien négliger pour s'approprier les améliorations et marcher dans la voie du progrès; ce qui se passe en Amérique, où l'organisation militaire était peu développée au commencement de la guerre, et au Danemark qui a négligé son armement, est un enseignement pour ne pas faire la même faute, ni nous laisser surprendre avant d'être prêts et bien armés.

« Avant de s'occuper de la demande spéciale, il est utile toutefois, dit M. Delarageaz, de reprendre la question d'ensemble telle qu'elle avait été posée en décembre dernier.

Le Conseil fédéral demandait alors d'être autorisé à construire 4